

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018
RIUNIONE DI I 29 È 30 DI NUVEMBRE
REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE

2018/O2/086

Question déposée par M. Louis POZZO DI BORGIO au nom du groupe "Femu a Corsica"

OBJET : foyers de jeunes travailleurs

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Madame la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse et de l'innovation sociale,

Les Foyers de Jeunes Travailleurs ont pour mission de favoriser la socialisation des jeunes par l'habitat et par différentes formes d'action en lien avec la vie quotidienne, l'emploi, la mobilité, la formation, les loisirs et la culture.

Ces foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle qui disposent de faibles ressources et rencontrent d'importantes difficultés d'accès au logement.

La création de ce type de foyers est soumise à une procédure d'appel à projet qui permet d'une part, de financer l'investissement, et d'autre part, d'assurer le coût de fonctionnement de la structure. Sur le territoire du grand Bastia, celle-ci relève d'un réel besoin et fait l'objet d'un véritable consensus de territoire.

Tout d'abord, la Collectivité de Corse, à travers son plan précarité adopté en mars 2017 par l'Assemblée de Corse, prévoit de favoriser le logement adapté, y compris à travers la création de "logements-foyers" pour les jeunes travailleurs, par le biais de mesures qui seront inscrites dans son futur règlement des aides.

De plus, le Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Plus Défavorisés (PDLHPD) de Haute-Corse, dont l'élaboration relève, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la compétence de la Collectivité de Corse, en partenariat avec l'Etat, pose le constat de difficultés d'accès au logement pour les jeunes.

Enfin, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Bastiaise s'engage à favoriser la mixité sociale et à encourager l'accès au logement, notamment pour les plus jeunes. Cette dernière dispose d'ailleurs de locaux sur la commune de Furiani qui remplissent l'ensemble des critères de réalisation d'un Foyer de Jeunes Travailleurs.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Conseillère exécutive, compte tenu des compétences de la Collectivité de Corse en matière de jeunesse, d'insertion et d'innovation sociale, pourriez-vous nous indiquer dans quelles mesures notre Collectivité pourra accompagner, au niveau technique et financier, la réalisation ce type projet, qui a mon sens à toute sa place dans la politique dressée par le Pattu pè a ghjuventù ?